

Le Saint Pie



Bulletin d'information de la Mission Catholique Saint Pie X
Numéro 171 - Février 2009

Paraît le dernier dimanche du mois - 200 FCFA le numéro

Saint Paul, Grand Pénitent de Jésus

Relisons l'épître du dimanche de la Sexagésime. Quel amour de Saint Paul pour Jésus ! L'amour est une force pour supporter les peines ! Pour ce Carême, puisons l'ardeur pour la pénitence dans l'amour de Notre Seigneur Jésus Christ.

La pénitence est un produit de première nécessité ; sans elle, c'est la mort : « *Si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous* » (Luc 13, 3). La vie est source de joie ; donc la pénitence donne la joie ! Heureux carême qui donne la joie d'une vie revivifiée par la pénitence.

La pénitence répare nos désordres ; le péché est un grand désordre ! La pénitence soigne nos personnes et les sociétés qu'elles constituent, en y mettant l'ordre. Que de désordres dans nos vies ! Ils sont les bourbiers auxquels « *notre ventre adhère* » (Ps.23) ! Ils sont nos péchés ou leur source empoisonnante !

Saint Paul endure ce qu'il raconte, pour prêcher l'Évangile ; voilà son devoir d'état. Nos devoirs d'état sont les activités que nous devons bien accomplir selon notre situation, personnelle, familiale, sociale, professionnelle. Personne n'est dispensé ; tous nous avons nos obligations. Pour toujours bien les accomplir, il faut se contraindre, se donner de la peine. Cette peine bien acceptée est une pénitence salvatrice. La principale

pénitence consiste dans l'accomplissement exact des devoirs d'état. Parmi eux, nos obligations de chrétiens : les jeûnes et abstinences commandés par l'Église, et tant de règles simples et bonnes qui contraignent salutairement. Par exemple, une tenue vestimentaire et une attitude corporelle respectueuses des temples du Saint Esprit que nous sommes par le baptême !

Il y a aussi les circonstances de la vie et les personnes. Ainsi, accueillir et vivre en paix avec des personnes qui dérangent : quelles occasions de se faire violence dans le renoncement : pénitence ! Supporter avec bonne humeur, la chaleur et la fièvre, le soleil et la soif, la faim et le sommeil, les si longues coupures d'électricité et d'eau, le tapage nocturne au quartier et tout le reste... Que de pénitences, à notre portée ! Enfin, il y a les pénitences choisies personnellement. Elles sont bonnes si elles ne nous empêchent pas de très bien faire nos devoirs d'état ! Que sert-il de ne pas boire un jour entier, si tu en perds la force de bien travailler ?

Saint Paul est notre modèle ; dans la prière, il a si bien regardé Jésus qu'il l'a aimé jusqu'à mourir pour Lui. Nous aussi, dans la prière, regardons bien Jésus, pour l'aimer si fort que nous serons des cœurs vaillants à la pénitence.

Père Patrick Duverger

MORTIFICATION

LA
MORTIFICATION
SELON
SAINT PAUL
PAGE 2



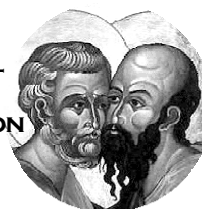
JUSTIFICATION

LA
JUSTIFICATION
SELON SAINT
PAUL AUX
ROMAINS
PAGE 3



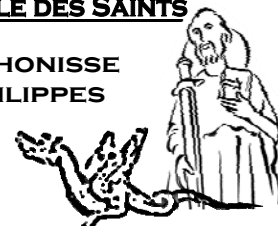
PÉNITENCE

SAINT PAUL
ET LA
RÉCONCILIATION
PAGE 4



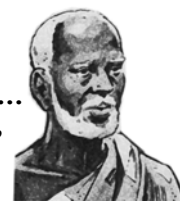
À L'ÉCOLE DES SAINTS

LA PYTHONISSE
DE PHILIPPE
PAGE 6



PIEKAYA

POUR L'UNITÉ
DES CHRÉTIENS...
AUTHENTIQUE,
QUOI !
PAGE 7



La Mortification selon saint Paul

Mais pourquoi donc faire pénitence ? Après tout, saint Paul ne dit-il pas : « *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu* » (I Co XI, 7). Alors dans ces conditions, pourquoi faire carême ? Mangeons pour la gloire de Dieu !

Ce serait lire saint Paul de manière bien partielle que de s'arrêter là. Le grand apôtre en effet, dans ce premier passage, veut simplement dire que manger n'est pas mauvais en soi, mais il n'entend absolument pas détourner les fidèles de la pénitence.

Au contraire, en de nombreux passages, il recommande aux fidèles la mortification : « *Je frappe mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêcher aux autres, je ne sois moi-même réprouvé* » (I Co IX, 27). C'est le grand saint Paul qui parle ainsi, et qui déclare qu'il se mortifie pour ne pas aller en enfer. C'est la mise en pratique du précepte de Notre Seigneur Lui-même : « *si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous* » (Luc XIII, 3).

La pénitence est donc bien nécessaire, et on peut l'expliquer par plusieurs raisons.

Faire pénitence pour expier nos péchés

Tout d'abord, nous devons expier nos péchés. La justice offensée exige une réparation. Si l'on n'expie pas en ce monde, il faudra expier dans l'autre, et là, on comprendra ce qu'est la sainteté de Dieu et la gravité du péché. Le péché mérite une peine. La confession sacramentelle faite avec contrition efface totalement la faute de l'âme mais n'efface que partiellement la peine due aux péchés. Il nous reste à expier par la prière et la pénitence. Nous le disons régulièrement dans l'acte de contrition : « *je prends la ferme résolution, avec le secours de votre*

sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence ». Est-ce que ce ne sont que des mots ? Ici-bas, c'est le temps de la miséricorde. Alors profitons de ce temps pour faire pénitence pour nos péchés.

Faire pénitence pour soumettre le corps à l'âme

Une deuxième raison de l'importance de la mortification est la nécessité de soumettre le corps à l'âme, ce corps révolté depuis le péché originel et qui cherche à satisfaire toutes ses envies. « *Je frappe mon corps et le réduis en servitude* ». C'est bien de servitude qu'il s'agit.



Le corps doit être soumis à l'esprit de même que l'esprit doit être soumis à Dieu. Saint Paul ne pouvait mieux dire que la pénitence a pour fruit de rendre le corps docile aux préceptes de la raison. Sans pénitence, il est des tentations dont il est impossible de triompher. Alors si nous voulons la victoire, prenons-en les moyens. « *Certains démons ne se chassent que par le jeûne et la prière* » (Mat XVII, 21). Qu'on ne se

leurre pas, on ne va pas au ciel sur un tapis roulant mais en ramant à contre courant, et en particulier contre les penchants de notre nature blessée par le péché originel.

Faire pénitence pour nous unir au Christ crucifié

Il y a enfin une raison mystérieuse qui dépasse et embrasse les deux précédentes : la mortification nous unit à la Passion rédemptrice de Notre-Seigneur. C'est par sa Croix que Jésus Christ nous a sauvés, c'est par sa croix qu'Il nous a lavés de nos péchés, c'est par sa croix qu'Il nous arrachés à l'enfer et nous a ouvert les portes du ciel. La croix est l'unique moyen de salut, il n'y en a pas d'autres. Aussi faut-il nous unir au Christ crucifié pour avoir un jour part avec le Christ glorifié. Or la pénitence produit justement cette union mystérieuse, comme le dit encore saint Paul : « *Pour moi, j'achève en mon corps ce qui manque à la Passion du Christ* ». Ce n'est pas que la Passion du Christ soit incomplète, jamais l'apôtre des nations n'a voulu dire cela, mais c'est que, pour qu'elle nous soit appliquée, il faut nous y associer par la pénitence. Le sang du Christ a une valeur infinie et une seule goutte suffirait pour laver tous les crimes du monde entier. Mais pour que ce sang rédempteur lave notre âme, il faut nous unir au Sacrifice, nous unir au Christ souffrant : « *Pour moi, j'ai été crucifié avec le Christ* ». C'est tout un programme de vie chrétienne. Voudrait-on avoir une vie confortable, sans épreuve ni tentation, quand le Christ a voulu mourir sur la croix ?

Alors commençons ce carême avec générosité et tâchons d'imiter saint Paul et de nous souvenir de ses enseignements : « *si nous sommes crucifiés avec le Christ, alors nous régnerons aussi avec Lui* ».

Père Benoît-Marie

La Justification selon saint Paul aux Romains

Qu'est-ce que la Justification ? C'est lorsqu'une âme morte spirituellement reçoit la grâce sanctifiante. Cela se passe de deux manières : par le baptême, où l'âme reçoit la grâce sanctifiante pour la première fois, ou par le sacrement de la pénitence, où l'âme reçoit de nouveau la grâce qu'elle avait perdue par le péché mortel. Dans ces deux cas, l'âme est rendue juste, elle est justifiée.

Saint Paul écrit une épître sur la justification des âmes parce que le mosaïsme, très attaché à la lettre de la loi et en méprisant l'esprit, essayait de toutes ses forces de repousser le christianisme naissant. C'est donc dans ce contexte que cette épître est écrite. Ensuite, pourquoi l'écrire aux Romains ? Parce que l'antidote, souvent mise au point après que le mal s'est installé, de ce fait-là, peut perdre beaucoup de son efficacité. Saint Paul a donc décidé de prendre les Juifs de vitesse, et d'écrire une mise au point, une sorte de résumé de la doctrine catholique de la Justification. Son désir était que la diffusion de cette épître soit plus rapide en l'envoyant à la capitale des capitales, grâce au rayonnement de Rome sur tout le monde antique.

Réponse aux protestants

Les protestants, eux aussi, sont extrêmement attachés à la lettre des lois mais refusent d'en comprendre l'esprit. Peu importe le but de la loi, peu importe sa raison d'être, la lettre est respectée les apparences sont donc sauvées. Et c'est à cause de ce principe qu'ils ont détourné à leur profit cette magnifique épître de saint Paul aux Romains. En effet, au chapitre III, verset 28, l'apôtre dit : « Car nous tenons pour certain que l'homme est justifié par la foi, à l'exclusion des œuvres de la loi ». Pour les protestants, le tour est joué, il n'est pas besoin de faire de bonnes œuvres, il suffit de croire pour être sau-

vé, d'où le grand principe : « Pèche fortement et crois plus fortement encore ». On ne peut pas dire que ce soit un principe très enthousiasmant ni d'un idéal surnaturel très élevé, mais les fils de Luther et de Calvin s'en contentent. Bien évidemment, ce n'est pas du tout ce qu'a voulu dire saint Paul. Il ne faut pas sortir cette phrase de son contexte.



Si on lit attentivement ce que l'apôtre des Gentils a écrit avant et après, il est facile de comprendre sa pensée. Il ne voulait pas dire que seule la foi sauve, mais seule la foi en Jésus-Christ permet d'être sauvé. N'oublions pas que cette épître est écrite pour contrer les Juifs qui refusaient de reconnaître Notre Seigneur comme le Messie. Saint Paul n'oppose pas foi et œuvres, il oppose foi en Jésus-Christ et incrédulité, esprit de foi et attachement à la Loi de Moïse.

La foi et les œuvres

Autre passage un peu délicat et qu'il faut bien comprendre, c'est au chapitre IV, versets 1 à 8 : « Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, ait obtenu selon

la chair ? Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier. Mais il n'en a pas sujet devant Dieu. En effet, que dit l'Écriture ? « Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. » Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due ; et à celui qui ne fait aucune œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice. C'est ainsi que David proclame la béatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice indépendamment des œuvres : Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés ont été couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! » Cette fois-ci, il semble que saint Paul dit que les œuvres ne servent à rien pour la justification.

Encore une fois, l'erreur vient du fait de sortir le passage de son contexte. Il est vrai que les œuvres ne justifient pas, mais attention, il s'agit de celui qui n'est pas baptisé, de celui qui ne peut mériter l'état de grâce car il n'y est pas. A l'homme dont l'âme est morte, soit parce qu'il n'a pas encore reçu le baptême, soit parce qu'il est tombé dans le péché

mortel, il manque le principe du mérite : l'état de grâce. Il peut donc faire toutes les bonnes œuvres qu'il veut, il ne sera pas justifié car il ne peut pas mériter pour lui-même la grâce de la conversion. Par contre, s'il croit en Jésus-Christ, s'il croit qu'il peut recevoir le pardon de ses péchés, alors il est dans de bonnes dispositions pour se convertir. Et c'est dans ce sens qu'il est dit qu'Abraham a été justifié par la foi. Dans l'Ancien Testament, c'est la foi dans le Messie à venir, donc en Jésus-Christ, qui permettait aux hommes de se sauver. En plus, saint Paul ne dit pas que les œuvres ne servent à rien, il dit qu'elles ne servent pas à mériter la première grâce car celle-ci ne nous est pas due.

Père François.

Saint Paul et la Réconciliation

À Corinthe, Saint Paul, l'apôtre au cœur ardent et à l'âme si fière, n'hésita pas à livrer au pouvoir de Satan un homme impudique, un horrible débauché, afin que le démon le châtiât dans son corps, « pour la destruction de sa chair afin que l'esprit soit sauvé au jour de Notre Seigneur Jésus Christ » (I Cor. v, 1). En effet, les apôtres avaient reçu du Sauveur « Sa puissance sur les esprits immondes afin de les chasser » (Matt. x, 4), mais ils pouvaient aussi, en vertu de la même puissance, commander à ces esprits de tourmenter ceux qui étaient jugés dignes d'une telle peine.

Par la suite l'Apôtre ayant déclaré le châtement suffisant, réclama pour le pécheur l'indulgence de ses frères, en leur montrant comment ils devaient pratiquer la miséricorde, lui pardonner et le consoler, car il n'avait pas livré le pécheur à Satan pour toujours, mais pour qu'en le châtant dans sa chair, il se convertit et fit

penitence. « C'est assez pour cet homme du châtement qui lui a été infligé... vous devez bien plutôt lui faire grâce et le consoler, de peur qu'il ne soit absorbé par une tristesse excessive. » (II Cor. ii, 5)

Dans ses épîtres, maintes fois Saint Paul exhortera de la sorte au pardon : « Soyez bons les uns envers les autres, miséricordieux, pardonnez-vous les uns aux autres, comme Dieu aussi vous a pardonné dans le Christ. » (Éph. iv, 32) « Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie de patience, vous supportant les uns les autres, et vous pardonnant mutuellement, chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui. Comme le Seigneur vous a pardonné, faites de même à votre tour, pardonnez-vous aussi » (Col. iii, 12). C'est bien le propre de la Charité, qui ne s'irrite point et ainsi réprime l'excès de la colère, de remettre les offenses, bien loin de les venger sans mesure et sans règle. « Vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur » (Gal. vi, 1).

Ainsi, alors même qu'il réprime

hardiment les défauts, Saint Paul ne manque pas de laisser dans l'âme la place à la confiance, non pas pour encourager le mal puisqu'il a déjà été châtié, mais de peur que cet homme ne soit accablé par un excès de tristesse et que le mal devienne pire. « Celui donc à qui vous pardonnez, je lui pardonne aussi, afin de ne pas laisser à Satan l'avantage sur nous, car nous n'ignorons pas ses desseins », qui ne sont autres que de perdre les âmes. C'est qu'une sévérité trop rigoureuse aurait



pu en effet donner l'avantage à Satan, qui, après avoir fait tomber les âmes dans le péché, tâche de les porter au découragement et au désespoir. Prendre part à un débordement de vengeance c'est faire l'œuvre du démon haineux. Au contraire il faut témoigner au délinquant toute l'affection d'un frère prêt à lui donner ce dont il a besoin, quand bien même serait-il notre ennemi, « amassant ainsi des charbons de feu sur sa tête » (Rom. xii, 20). Et Saint Paul ajoutait aux fidèles de Rome : « Ne rendez à personne le mal pour le mal » (Rom. xii, 17). Et dans cette patience invincible il leur faisait entrevoir la victoire définitive et complète du bien sur le mal : « Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais sachez triompher du mal par le bien » (Rom. 12, 21).

Pardon et châtement

Comment concilier le châtement avec cette doctrine du pardon ? Apparemment, pour nos âmes modernes perdues dans les labyrinthes de la fausse et mièvre charité qui ne condamne plus le mal, c'est difficile. Saint Paul avait selon la justice infligé

le mal de la peine proportionnellement à la malice de la faute, et matériellement, il avait effectivement infligé un mal. Cependant, formellement et en soi il faisait le bien, il ne rendait pas le mal pour le mal, mais plutôt il faisait le bien pour le mal. Si Saint Paul livra à Satan ce chrétien coupable, c'est afin que la peine qui frappait son corps sauvât son âme et qu'elle réparât le scandale de sa conduite.

Les parents chrétiens qui veulent donner la véritable éducation à leurs enfants en savent quelque chose et leur donnent des corrections, certes adaptées à leur jeune âge, mais qui formeront leurs volontés pour la vie entière. Combien d'autres font la triste expérience d'une trop lâche discipline où les enfants n'ont pas appris à dominer leurs égoïsmes, à maîtriser leurs caprices, à se vaincre eux-mêmes, et finalement

n'acquièrent pas la volonté indispensable à la pratique des vertus chrétiennes ! Le Saint Esprit nous dit bien dans la Sainte Écriture que le châtement corporel a sa place dans l'éducation : « Qui ménage la verge à son fils, le hait, qui l'aime le châtie de bonne heure » (Prov. xiii, 24). Plus tard l'enfant bien éduqué devenu adulte saura maintenir la servitude du corps à l'esprit par l'ascèse, la mortification, sans lesquelles il est impossible de contenir « les désirs de la chair qui s'opposent à ceux de l'esprit » (Gal. v, 17).

Justice et Miséricorde ouvrent les horizons de la Réconciliation

Il y a donc un délicat équilibre à tenir entre la justice et la miséricorde. Un juge qui a charge du bien commun serait injuste de donner le pardon sans exiger de réparation, de compensation pour l'injure, car il est là pour punir la faute commise contre un autre. Il pourra aider le délinquant à s'humilier et à reconnaître son tort, il faudra alors aussi l'aider à se relever et à revenir à Notre Seigneur Jésus-Christ, comme l'enfant prodigue revint à son bon père

après avoir quitté sa vie de péché. Certes il faut haïr le péché qui offense Dieu et en détourne les âmes, mais il faut vouloir au pécheur le bien de son âme, qu'il haïsse lui-même sa faute, qu'il se repente et soit en Dieu. Un homme ordinaire, par contre, qui remet une offense commise contre lui sans exiger de satisfaction, agit alors avec miséricorde, non d'une manière injuste. Dans les deux cas toute sorte de haine contre l'offenseur doit être déposée, et tous les efforts doivent être faits par la personne lésée pour faciliter la réconciliation. Mais la véritable réconciliation est celle de deux amis qui se retrouvent après s'être perdus. Il ne suffit pas de supprimer la cause du dissentiment des parties opposées pour que les bons rapports reprennent vie, il faut aussi que la conversion mène à une nouvelle et sincère union des cœurs.

Satisfaction pour justifier les hommes

Quant à l'inimitié des hommes avec Dieu à cause du péché, « qui a mis une barrière entre Dieu et nous », Dieu n'aurait pas agi contre la justice s'Il avait voulu libérer l'homme du péché sans aucune satisfaction, puisqu'il n'a pas de chef, il est lui-même le bien suprême et commun de tout l'univers. Cependant la Justice de Dieu dépend elle-même de la volonté divine, qui dans sa Sagesse souveraine exigea du genre humain satisfaction pour son péché. C'est le Christ qui a satisfait la Justice divine en notre faveur pour le péché. C'est pourquoi Dieu a regardé son Fils comme porteur du péché, bien qu'Il ne l'ait jamais commis, Il a comme revêtu son Fils du péché et surtout il L'a traité avec la même rigueur que s'il eut été Lui-même coupable du péché. « Celui qui ne connaissait pas le péché », c'est-à-dire le Christ, Dieu le Père « L'a fait péché pour nous », ce qui veut dire qu'Il L'a fait victime ou sacrifice pour le péché. Et Il a fait cela « pour que nous devenions justice de Dieu », c'est-à-dire pour que nous, qui sommes pécheurs, devenions justes, pour que nous soyons justifiés par Dieu dans le Christ.

Miséricorde divine d'offrir le Réconciliateur

Le Christ, en détruisant le péché par sa mort, a fait disparaître l'inimitié avec Dieu et Il a rétabli la concorde. *Nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils...* (Rom. v, 10) Et cela « sans plus tenir compte des fautes des hommes », c'est-à-dire ne gardant plus le souvenir de leurs fautes.



« Tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec Lui par le Christ » (II Cor. v, 18). C'est Dieu le Père « qui nous a réconciliés », rétablis dans la paix, « avec Lui-même », cela par le Christ, par le Verbe incarné. « Faisant la paix par le sang de sa croix, Il a voulu réconcilier avec Lui-même les choses qui sont sur la terre et celles qui sont dans le ciel... Dieu a fait cela par le Christ » (Col. i, 20). Certes Dieu a exigé la satisfaction, mais Il a Lui-même offert le Rédempteur. C'est une grande Miséricorde de Dieu car la Passion de Jésus-Christ, non seulement libère du péché et mérite la gloire, mais aussi fait connaître à l'homme combien Dieu l'aime, ce qui l'incite à l'aimer de retour. De plus la Passion nous donne l'exemple des salutaires vertus, et elle enseigne la nécessité de se détourner du péché puisqu'il fut la cause des souffrances endurées par le Sauveur.

Se convertir pour obtenir une totale Réconciliation

La Paix de Dieu a été obtenue par le précieux Sang versé sur la Croix. Dieu nous a réconcilié avec Lui puisque justice a été faite : l'obligation à la peine a disparu, il ne nous en reste que le complément pour collaborer à l'œuvre de la Rédemption : « Ce qui manque aux souffrances du Christ, je le complète dans ma chair » (Col. i, 24). Mais la tache de la faute n'est enlevée que

par la grâce qui tourne le cœur du pécheur vers Dieu. Aussi, pour que la réconciliation soit entière, il faut qu'elle se fasse aussi de notre côté. C'est pourquoi, Saint Paul exhorte de toutes ses forces les âmes à se réconcilier avec leur Dieu, afin que les souffrances et sa mort du Sauveur n'aient pas été vaines pour nous. « Nous vous en conjurons au nom du Christ : réconciliez-vous avec Dieu » (II Cor. v, 20).

C'est aux apôtres, les vicaires et ambassadeurs du Christ, que le bienfait spécial a été accordé d'être les ministres de cette réconciliation, pour incliner les hommes à se conformer au Christ par les sacrements. « Dieu nous a confié le ministère de la réconciliation... Il a placé sur nos lèvres la parole de réconciliation » (II Cor. v, 19). Il s'agit des deux sacrements des morts : le

baptême et la pénitence. C'est ainsi qu'il est requis de la part du pénitent qu'il veuille bien détester sa faute qui offensa Dieu, et cette volonté accompagnée de celle de s'éloigner du péché, c'est la contrition. Ensuite qu'il se soumette au jugement du prêtre tenant la place de Dieu, et c'est ce qui se fait dans la confession. Enfin qu'il donne effectivement la compensation fixée par la sentence du ministre de Dieu, c'est la satisfaction. Oublier cela c'est tomber dans un esprit protestant, c'est penser que Dieu oublie le péché sans égard pour les dispositions de l'homme, alors que le prêtre ne pourrait pas même absoudre le faux pénitent qui resterait attaché à son péché et n'en n'aurait pas le regret.

À nous donc de profiter des fruits et des mérites de la Sainte Passion, de la Mort et de la Résurrection du Rédempteur. « C'est en Jésus-Christ que nous avons la Rédemption acquise par son sang, la rémission des péchés, selon la richesse de sa grâce que Dieu a répandue abondamment sur nous » (Eph. i, 7). Quittons le péché, faisons pénitence et allons vers le prêtre accuser nos fautes, puis, réconciliés, imitons le Christ dans nos vies pour sauver nos âmes : « Si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons nous sauvés par sa vie » (Rom. v, 10).

Père Benoît

La pythonisse de Philippes

Sous la houlette de Saint Paul, Saint Timothée et d'autres compagnons d'armes missionnent dans la ville de Philippes. Cette cité est à l'an 49, le point de mire des habitants de la Macédoine orientale et des environs ; car semble-il, tout ce qu'on y entreprend est assuré de réussite. Mais notre héroïque phalange, loin d'escompter un quelconque résultat temporel, prêche Jésus-Christ avec un zèle qui n'est propre qu'aux gens animés par l'esprit de Dieu, ce qui ne les exempte pas du tout des peines et des dangers. Continuant dans cette lancée, ils entendent soudainement clamer avec ironie : « Ces hommes sont des serviteurs du Dieu Très-Haut qui vous annoncent la voie du salut ». Des propos railleurs émanant d'une jeune fille qui apporte un grand gain à ses maîtres par ses pratiques. La pauvre est habitée par un esprit de python, appelé aussi esprit de magie. C'est une pythonisse. Que devons-nous entendre par là ?

Voici tant que faire se peut quelques éléments généraux. L'origine de ce nom remonterait à des temps presque immémoriaux.

Il viendrait soit des prêtres, soit des prêtresses qui rendaient des oracles ; spécialement de la fameuse prêtresse d'Apollon ou Python de Delphes, laquelle se nommait Pythie. Compte tenu du prestige et des richesses que cette fonction procurait, le nombre de prêtresses s'accrut considérablement. Il ne s'en fallut pas de trop pour que le nom Pythie ne désignât toute femme vouée à la divination. Et par l'évolution de la langue, pythie devint pythonisse.

Les séances étaient enveloppées de tout un cérémonial. Comme préambule, le consultant offrait les présents d'usage parmi lesquels une chèvre destinée au sacrifice... Ce n'est que lorsque l'animal était immolé qu'il posait alors sa question au prophète (traducteur), le plus souvent un poète. Ce dernier se chargeait ensuite de transmettre la préoccupation du sollicitant à la devinresse. Celle-ci en transe sous l'effet de certaines plantes que seul les initiés connaissaient, exerçait son art, assise sur un trépied et cachée des regards indiscrets par un rideau.

Elle débitait un flot de paroles incohérentes que le prophète rendait au consultant dans une forme accessible au commun des mortels. Ainsi la sentence était connue, favorable ou pas. Quelle gymnastique ! Signalons au passage que recourir aux oracles était le privilège des citoyens, c'est-à-dire de l'élite. Mais les étrangers qui s'étaient montrés aptes pouvaient aussi y prétendre.

La pythonisse de Philippes, cette « ganga », comme on le traduirait dans nos belles langues du Gabon, fut finalement délivrée de l'emprise du démon par saint Paul (actes xvi 16-18). Cela nous montre que depuis l'époque apostolique, voire bien avant, ces pratiques ne pouvaient être associées à la vraie religion. Autrement dit, on ne peut être catholique et solliciter les services du démon. Pour arriver à ses fins criminelles, cet ennemi de la première heure peut nous faire accéder facilement au bonheur terrestre que nous souhaitons : bonne condition sociale, résultat scolaire excellent etc. Et bien entendu, la contre partie c'est notre âme qui au lieu de jouir de la béatitude éternelle en quittant ce monde, sera condamnée à souffrir atrocement en enfer pour l'éternité.

Catholique « façon - façon », prends garde ! Ne te laisse plus séduire par tous ces slogans qui exaltent la sorcellerie, les sciences ésotériques et tout le reste ! Pense au bonheur que le Bon Dieu te prépare ! À bon entendeur, salut !

Fernandus



Chronique du temps de la Septuagésime

Le mois de février est une période de transition. On quitte le temps de Noël et on se prépare pendant le temps de la Septuagésime à entrer dans le carême.

Ce mois-ci a été fertile en événements sur le plan international, mais la vie de la Mission ne s'en trouve pas modifiée pour cela. La nouvelle du retrait du décret d'excommunication a été accueillie avec grande joie - nombreux sont ceux qui avaient beaucoup prié pour cela - mais aussi avec calme. On est loin du tapage médiatique qui a agité certains pays. La vie de la Mission se poursuit sans grand changement, au service de Dieu et des âmes.

Comme vous le savez déjà, le Père Nicolas s'est envolé à la fin du mois dernier pour le Zimbabwe. Il oeuvre avec zèle dans ce pays éprouvé et nous fera part bientôt de cet apostolat.

Les Soeurs de la Fraternité ont la joie d'accueillir du 3 au 17 février madame Van Ghèle, la maman de soeur Marie Pia, venue de France pour rendre visite à sa fille religieuse et à la Mission

qu'elle connaît depuis depuis. Merci madame de votre visite et bon retour en Normandie !

Le 11 février, après avoir séjourné un petit mois à la Mission, le Père Albert décolle pour le Congo où il rejoint son diocèse... le cœur rempli des trésors de l'Eglise. Au revoir mon Père !

Le 12 nous parvient la triste nouvelle du drame survenu à Ecône : trois séminaristes ont été emportés par une avalanche. Presque tous les Pères les avaient bien connus et ont eu à cœur de célébrer la Messe à leur intention et à celle de leurs familles éprouvées.

Quelques pannes techniques auront rendues le travail difficile à la Mission au cours de ce mois : interruption pendant une semaine entière des communications internationales puis coupures d'électricité sans qu'on sache pourquoi. Comme l'ont dit certains, l'électricité a été coupée sans qu'on soit au courant ! Une bonne partie de la ville est restée privée d'énergie pendant une journée, suivie de plusieurs jours de coupures fréquentes. Ces pannes répétées

étaient dues à un incident, ou plus précisément un incendie, dans un transformateur. C'est dans ces moments-là qu'on mesure la puissance de Dieu : son soleil, depuis si longtemps qu'il éclaire, n'est encore jamais tombé en panne !

Le 16 février annonce les vacances au Juvénat du Sacré Cœur. Les Pères en profitent pour donner aux enseignants un stage pédagogique pendant trois jours intensifs. Le frère du Père Supérieur, Monsieur Denis Duverger, ainsi que son épouse se sont déplacés de France exprès pour donner des conférences de haute volée. Au programme : « *Lettres et sciences, union ou divorce ?* » ou encore « *Le latin, fondement d'une restauration civilisationnelle : une civilisation adulte peut-elle encore exclure le latin ?* » Enseigner est un métier, et il est bon de s'y former.

Bientôt le mercredi des Cendres, c'est le Carême qui commence... Sainte Quarantaine à tous ! durant laquelle nous aurons la joie d'accueillir notre R. Père Supérieur de District, le Père Marc Vernoy, du 11 au 25 mars.

Pour l'unité des chrétiens... authentique, Quoi !

La fête de la conversion de St Paul marque la fin de la semaine de prières pour l'unité des chrétiens.

Ce jour-là, à St Pie, on a la joie pour la levée de l'excommunication mauvaise des évêques de la Fraternité St Pie (et pas Lefebvrisme !). Au quartier, ils disent : « *Piekaya, c'est comment ? La division, c'est fini ; tes évêques on les a pardonnés !* » Alors, je dis : « *Un peu comme ça ! Mais on les a pardonnés pour quoi ? Ils ont fait quel mal ? Je ne vois pas ! Ils sont restés comme avant : traditionnels ; même même pareils. C'est ça, leur mal ?* » Et les voisins (ils fréquentent pas St Pie ! je les plains !) : « *Dans les paroisses, on a parlé mal contre vous : n'allez pas à St Pie, ils sont contre le pape, ils sont excommuniés, schismatiques...* » ; et tout et tout. Dehors, c'est la bouche : « *Ah bon ! Les « St Pie », ils refusent le Pape, comme les Protestants ! Ils sont donc hérétiques même !* »

Alors cette unité, parlons-en ! Ce 25 janvier, dans la grande église de notre capitale, le pasteur protestant a parlé aux catholiques et aux protestants rassemblés ! Comme un peu avant, dans le temple protestant, un prêtre avait prêché aussi ! C'est comment ? Nous les « St Pie », on est maintenant regardés « *comme un peu dehors de l'Eglise, encore* » et les protestants, on les accueille avec honneur ! Pour leur dire quoi ? D'être des protestants fervents ou bien de se convertir à l'Unique Eglise du Christ qui est la Catholique avec pour Chef, le Pape ? Nous, à St Pie, on croit ça trop fort. Jamais on n'a voulu être séparé du Pape ; toujours on prie pour lui et pour Mgr l'Archevêque. Les « St Pie », fidèles à la Tradition, sont beaucoup unis au Pape qui est le Gardien. La vérité c'est ça, non ?

Cette affaire me dépasse ! On veut l'unité ? Allons-y, mais dans la vérité, quoi ! Pas d'unité, sans vérité. Aimer son frère, c'est lui parler la vérité avec respect et attention. Pas de charité sans vérité ! Alors je dis avec respect : « *les « St Pie » sont dans l'Eglise ; ils sont catholiques complètement. Les conciliaires pour être catholiques dans l'œcuménisme doivent dire aux Protestants : « laissez la protestation ; prenez la Tradition catholique ; c'est bon pour vous. » Pour l'unité des chrétiens... authentique, Quoi !*



Piekaya

Mission Saint Pie X
Quartier La Peyrie
B.P. 3870
LIBREVILLE - GABON
Téléphone : (241) 76.60.18
Télécopie : (241) 74.62.15

Comment nous aider ? A la demande de nos lecteurs intercontinentaux nous donnons le numéro de C.C.P où vous pouvez nous aider.

C.C.P. |23|038|98|T|020| Paris,
ou envoyer un chèque à l'ordre de la
Mission Saint Pie X à notre adresse.
Merci !

DESTINATAIRE

La vie paroissiale

Carnet Paroissial du temps de la Septuagésime

*Six enfants et un adulte ont été régénérés
par la grâce du saint Baptême, dont :*
Bernadette MBOUNDZOU.

et

Edith Emmanuella CHIDOZIE SAMBOUD.

A été honorée de la sépulture ecclésiastique :

Alida Andrée Estelle PEMBA KOUNBA, 30 ans.

Faire une aumône, c'est faire une très belle œuvre de Carême !

Pensez à prévoir le versement du denier du culte pendant ce temps de pénitence ! « Car l'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle. » (Tb. 12,9)

Prédications de Carême

Tous les vendredis de Carême :

18.30 Messe lue suivie du chemin de Croix à 19h, avec sermon de Carême !
Quête à la messe et à la sortie pour les écoles de la Mission au Juvénat du Sacré Cœur.
Abstinence obligatoire et Jeûne conseillé.

27 février : Saint Paul et les coutumes du temps

6 mars : Saint Paul et les charismes et les faux prophètes

13 mars : Saint Paul et l'Eglise

20 mars : Saint Paul et la sanctification sociale (I) : Mariage et virginité

27 mars : Saint Paul et la sanctification sociale (II) : Sacerdoce et sacrifice

3 avril : Saint Paul et le Christ

Vendredi Saint 10 avril : Saint Paul et le CHRIST-ROI

À l'école de Saint Paul, Apôtre des Nations

Dates à retenir en mars

Le mois de mars est consacré à Saint Joseph. – Priez-le beaucoup, il est l'avocat des affaires temporelles, un grand soutien pour la vie spirituelle, le patron de l'Eglise Universelle et des mourants !

Dimanche 1^{er} mars : 1^{er} Dimanche de Carême.
10.00 Messe chantée

Dimanche 8 mars : 2^{ème} Dimanche de Carême.
10.00 Messe chantée, quête à la sortie des messes pour l'oeuvre des catéchismes.
Récollecion de la Cie St Nicolas de Flüe.

Mercredi 4, Vendredi 6 et Samedi 7 mars :
Les Quatre-temps de Carême
18.30 Messe lue
Jeûne et abstinence conseillés

Mardi 17 mars : *St Patrick, Év. et conf. 3^e cl.*
Patron de la chapelle de Four-Place.

Jeudi 19 mars : *St Joseph, Patron de l'Eglise Universelle, 1^{ère} cl.*
18.30 Messe chantée, suivie des litanies chantées de St Joseph.

Mercredi 25 mars : *L'Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie, 1^{ère} cl.*
18.30 Messe chantée pour + Mgr Marcel Lefebvre (18^{ème} Anniversaire)

Dimanche 29 mars : 1^{er} Dimanche de la Passion, 1^{ère} Cl.
10.00 Messe chantée